

2023

RAPPORT DÉCISION MODIFICATIVE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



SOMMAIRE

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

- 4 LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES DE LA DÉCISION MODIFICATIVE
- 7 LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

BUDGET EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

- 10 ENFANCE ET FAMILLE
- 10 COHÉSION SOCIALE
- 11 SANTÉ PUBLIQUE
- 11 PERSONNES ÂGÉES
- 12 PERSONNES HANDICAPÉES

BUDGET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, DU TOURISME, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA MONTAGNE, DE LA FORÊT ET DE L'AGRICULTURE

- 13 AGRICULTURE
- 13 FORÊT ET FILIÈRE BOIS
- 13 EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION
- 14 ATTRACTIVITÉ ET TOURISME
- 14 MONTAGNE
- 15 EAU
- 15 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

BUDGET EN FAVEUR DES MOBILITÉS, DE L'HABITAT, DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES ET DU NUMÉRIQUE

- 16 ROUTES
- 17 TRANSPORTS
- 17 LOGEMENT
- 18 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- 18 SOLIDARITÉ TERRITORIALE

BUDGET EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

- 19 ÉDUCATION
- 19 JEUNESSE ET SPORTS

BUDGET EN FAVEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 20 CULTURE ET CITOYENNETÉ
- 20 COOPÉRATION INTERNATIONALE

BUDGET EN FAVEUR DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

- 21 SÉCURITÉ
- 21 RESSOURCES HUMAINES
- 22 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 22 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Cette décision modificative (DM) se caractérise en fonctionnement par une hausse importante de nos dépenses (+ 29,67 M€) mais aussi de nos recettes (+ 45,57 M€) et en investissement par une baisse de nos dépenses (- 5,51 M€) et recettes (- 3,58 M€).

Concernant nos dépenses de fonctionnement, plus de 80 % de l'augmentation sont portés par nos politiques de solidarité. La politique enfance et famille (+ 11,17 M€) est fortement impactée par la mise en œuvre des mesures de revalorisation salariale, une activité de l'accueil d'urgence plus importante et une hausse des arrivées de mineurs non accompagnés (MNA). Les politiques de l'autonomie (personnes âgées et handicapées - PA/PH) enregistrent, quant à elles, une hausse de près de 12 M€. Cette augmentation touche le soutien à domicile (+ 7,90 M€) et plus particulièrement les versements aux bénéficiaires au regard de leur nombre en augmentation et de la hausse du plan d'aide moyen. 7 M€ sont, par ailleurs, consacrés au financement d'aides « exceptionnelles » des établissements touchés par l'augmentation de plusieurs de leurs charges (masse salariale, énergie et inflation). L'allocation RSA est aussi ajustée (+ 1,18 M€) au regard des évolutions constatées depuis le début de l'année. À cela s'ajoute la prise en compte, dans plusieurs de nos politiques, (éducation, transports ou encore bâtiments), d'évolutions liées aux surcoûts de l'énergie. En matière de sécurité civile, le Département renouvelle son soutien au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) en complétant sa contribution de 3 M€.

Cette étape est aussi l'occasion d'ajuster le niveau de nos recettes de fonctionnement. La hausse la plus importante concerne la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) pour laquelle une forte dynamique est observée (+ 25,87 M€). Les recettes dans le domaine des solidarités représentent, quant à elles, près de 30 % de l'augmentation proposée, soit + 13,2 M€. Il s'agit notamment d'ajuster les participations CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) dans le cadre des fonds de financement APA et PCH et au titre des nouvelles mesures mises en place (tarif plancher, SEGUR, dotation complémentaire...). Sont également prises en compte les recettes liées aux contractualisations avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance-SNPPE (+ 2,93 M€).

En investissement, la légère baisse constatée en dépenses est due aux calendriers des opérations qui ont été adaptés pour tenir compte de l'avancement des chantiers et des projets.

Les propositions d'ajustements de crédits pour cette décision modificative conduisent à la situation suivante : en fonctionnement, la hausse importante des recettes permet d'absorber l'augmentation des charges et aussi d'augmenter notre capacité d'autofinancement (+ 18,02 M€).

Les marges de manœuvre dégagées permettent de réduire le recours à l'emprunt budgétaire (- 17,84 M€).

LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

Le budget consolidé du Département s'établit, pour 2023, comme suit :

	Dépenses	Recettes
BP 2023	1 628 866 543,28 €	1 628 866 543,28 €
BS dont reports	169 054 551,43 €	169 054 551,43 €
DM 2023	17 098 044,63 €	17 098 044,63 €

Le projet de décision modificative consolidé s'élève à **17 098 044,63 € en dépenses et recettes.**

Les dépenses de fonctionnement

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement sont :

- + 11,17 M€ sur la politique enfance et famille, dont 8,2 M€ consacrés aux frais de séjour en établissements et 1,3 M€ liés à la rémunération des assistants familiaux,
- + 6,56 M€ pour la politique personnes âgées très majoritairement aussi sur le soutien à domicile (+ 3,9 M€) et les aides « exceptionnelles » aux établissements (+ 5,47 M€),
- + 5,42 M€ au titre de la politique personnes handicapées, hausse qui concerne principalement les dépenses liées au soutien à domicile (+ 4 M€) et la mise en œuvre d'un plan d'aide aux établissements (+ 1,53 M€),
- + 3 M€ sur la politique sécurité dus à l'augmentation de la contribution du Département au fonctionnement du SDIS de l'Isère,
- + 2,07 M€ pour la politique éducation dont 1,870 K€ au titre des dotations aux collèges pour faire face principalement à la flambée des coûts de l'énergie,
- - 2,60 M€ en matière de ressources humaines.

Les recettes de fonctionnement

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement sont :

- + 31,14 M€ sur la politique finances avec 29,51 M€ de fiscalité indirecte dont 25,87 M€ au titre de la TSCA, 2,09 M€ au titre du fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et 1,55 M€ au titre de la taxe départementale d'électricité,

- + 6,37 M€ pour la politique personnes âgées dont + 5,52 M€ liés à l'ajustement de participations CNSA, notamment dans le cadre du fonds de financement de l'APA (+ 4,24 M€) et + 1,27 M€ au titre de l'hébergement,
- + 2,12 M€ pour la politique personnes handicapées dont 2,15 M€ liés à l'ajustement de participations CNSA, majoritairement dans le cadre du fonds de financement de la PCH (+ 1,67 M€),
- + 3,40 M€ sur la politique enfance et famille pour tenir compte de la participation de l'État dans le cadre de la SNPPE.

Les dépenses d'investissement

Les principales évolutions des dépenses d'investissement sont :

- + 3 M€ sur la politique sécurité afin d'accompagner le SDIS dans la mise en œuvre de son plan d'investissement,
- + 1,44 M€ pour la politique bâtiments départementaux pour principalement tenir compte de l'avancement de l'opération de rénovation thermique de l'Hôtel du Département et de l'aménagement de ses espaces extérieurs,
- + 1,44 M€ pour la politique routes pour poursuivre la mise en œuvre de travaux de conservation du patrimoine (modernisation du réseau + 1,42 M€, ouvrages d'art + 0,92 M€) et de sécurisation (risques naturels + 820 K€),
- + 1,43 M€ au titre de la solidarité territoriale dont 1 M€ dans le cadre de la mise en place d'un fonds d'urgence afin de soutenir la réouverture des services publics suite aux dégradations de plusieurs équipements et + 1,94 M€ au titre des aides aux communes,
- - 1,49 M€ au titre de la politique transports en raison du décalage de plusieurs dossiers ou chantiers, projets avec le SMMAG, études dans le cadre du CPER mobilités - contrats de plan État-Région, travaux bâtiment et requalification ancien site ENAC (école nationale de l'aviation civile),
- - 1,79 M€ pour la politique environnement et développement durable dont 1,5 M€ au titre du contrat de chaleur renouvelable et - 1,07 M€ pour l'opération 1 arbre 1 habitant,
- - 2,09 M€ sur la politique personnes handicapées pour tenir compte du report de certains projets de réhabilitation et construction d'établissements et de l'AMI innovation,
- - 2,43 M€ pour la politique culture pour tenir compte de retards de chantiers.

Les recettes d'investissement

Les principales évolutions des recettes d'investissement sont :

- - 14,93 M€ sur la politique finances liés au remboursement par Territoires 38 de l'avance en compte courant d'associé de 4 M€ consentie par le Département en 2019 et à la baisse du recours à l'emprunt (-17,84 M€),
- - 1,93 M€ pour la politique bâtiments départementaux liés au décalage de ventes foncières.

Les inscriptions équilibrées en dépenses et recettes

Les inscriptions équilibrées en dépenses et recettes concernent :

- - 2,21 M€ pour les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes en fonctionnement,
- - 4,85 M€ de remboursement d'avance de trésorerie entre le budget annexe aménagement numérique et le budget principal.

Les autres ajustements

■ Reprises de provision

En application de la délibération du 19 novembre 2021, un réajustement annuel des provisions pour garantie d'emprunt doit être opéré afin de répondre à la couverture de 10 % du capital restant dû (CRD) N-1 des emprunts garantis au bénéfice des personnes morales de droit privé, hors logement social.

Ce réajustement, calculé sur le capital restant dû (CRD) constaté au 31/12/2022 pour ce type d'emprunt garanti, conduit à une reprise sur provisions à hauteur de 261 115 €.

Les « **créances irrécouvrables** » font l'objet d'une provision constituée lors des BP dans l'attente de l'état du Payeur Départemental relatif aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes au titre de l'exercice.

Au vu de l'état des restes à recouvrer transmis pour 2023, il convient de reprendre la provision constituée au BP 2022 à hauteur de 59 989,76 €.

■ Durées d'amortissement

Il convient de compléter la délibération n°2022 BP 2023 F 34 13 du 8 décembre 2022 relative aux durées d'amortissement des biens suivant le tableau joint en annexe.

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

■ Taxe d'aménagement

Le réajustement des prévisions de dépenses de taxe d'aménagement par politique se présente de la manière suivante :

Politique	BP + BS 2023			DM 2023		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
08 - Jeunesse et sports	272 600,00	142 500,00	415 100,00	0,00	0,00	0,00
09 - Routes	1 355 500,00	170 000,00	1 525 500,00	0,00	-80 000,00	-80 000,00
11 - Logement	1 920 000,00	0,00	1 920 000,00	-155 378,00		-155 378,00
15 - Eau	1 053 000,00	1 355 000,00	2 408 000,00	-249 500,00	505 000,00	255 500,00
16 - Agriculture	762 500,00	768 881,00	1 531 381,00	-160 000,00	-65 000,00	-225 000,00
17 - Forêt filère bois	62 000,00	192 000,00	254 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
20 - Environnement	4 558 997,00	3 639 369,23	8 198 366,23	54 270,00	-545 873,64	-491 603,64
23 - Attractivité et tourisme	462 000,00	758 683,00	1 220 683,00	18 000,00	0,00	18 000,00
24 - Culture et citoyenneté	187 600,00	1 410 000,00	1 597 600,00	-15 000,00	-48 000,00	-63 000,00
29 - Coopération internationale	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00		0,00
31 - Ressources humaines	2 184 870,00	0,00	2 184 870,00	134 999,00		134 999,00
33 - Bâtiments départementaux	17 500,00	0,00	17 500,00	0,00		0,00
38 - Montagne	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00		0,00
TOTAL	13 056 567,00	8 436 433,23	21 493 000,23	-372 609,00	-283 873,64	-656 482,64

Le projet de décision modificative pour 2023 est arrêté et consolidé à la somme de 17 098 044,63 € en dépenses et recettes.

	Dépenses	Recettes
Investissement	- 10 352 108,51 €	- 27 258 638,89 €
Fonctionnement	26 450 153,14 €	43 356 683,52 €
Total	17 098 044,63 €	17 098 044,63 €

LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

■ Par chapitre

Chapitre	Libellé	BP 2023	BS 2023	DM 2023
Dépenses				
Investissement		420 823 334,28	117 187 793,73	-10 352 108,51
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	27 163 409,83	0,00
018	Revenu de solidarité active (investissement)	150 000,00	169 300,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00	0,00	-1 995 585,00
13	Subventions d'investissement			350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 997 433,00	-17 493 413,03	-7 845 260,00
20	Immobilisations incorporelles	15 310 900,00	9 221 726,17	-798 000,00
204	Subventions d'équipement versées	108 166 125,34	42 009 186,36	-3 015 926,54
21	Immobilisations corporelles	23 087 732,64	17 303 347,42	-1 110 716,00
23	Immobilisations en cours	164 936 043,30	36 983 035,65	1 443 388,03
26	Participations et créances rattachées à des participations			10,00
27	Autres immobilisations financières	21 175 100,00	1 023 438,85	2 605 181,00
458110	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat enfouiss réseaux orange RD519	0,00	108 000,00	0,00
458111	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Vilette-d'Anthon	0,00	204 000,00	22 800,00
458112	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Grenay	0,00	180 000,00	0,00
458114	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat PN27 travaux assainissement	0,00	50 000,00	22 000,00
458115	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat passerelle de la VV63	0,00	80 000,00	-80 000,00
458116	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat enrobés de la VV63	0,00	100 000,00	0,00
45816	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat (conduite eau potable Oiselet)	0,00	762,48	0,00
45818	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat Etudes via Rhôna entre Vertrieu et St-Sorlin-en-Bugey	0,00	63 000,00	0,00
45819	Dép. pour opérations d'invest. sous mandat jalonnement ZA sur RD communes SMVIC	0,00	22 000,00	0,00
Fonctionnement		1 208 043 209,00	51 866 757,70	27 450 153,14
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	364 643,51	0,00
011	Charges à caractère général	91 782 745,00	16 483 437,77	1 011 002,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	238 298 735,00	3 735,73	-1 165 696,00
014	Atténuations de produits	38 891 572,00	5 925 437,07	2 803 790,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	152 495 107,00	0,00	4 317 201,00
017	Revenu de solidarité active (fonctionnement)	149 250 104,00	2 357 840,03	256 525,00
65 hors 657	Autres charges de gestion courante	492 630 502,00	6 673 526,21	15 585 008,00
657	Autres charges de gestion courante (subventions du budget principal, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)	35 139 085,00	19 394 222,33	5 946 196,60
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	861 865,00	2 112,00	-65 000,00
66	Charges financières	5 716 300,00	0,00	-1 243 338,06
67	Charges exceptionnelles	956 200,00	641 063,05	4 463,94
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 020 994,00	20 740,00	0,00
Total dépenses		1 628 866 543,28	169 054 551,43	17 098 044,63
Recettes				
Investissement		271 131 100,28	80 111 797,05	-26 258 638,89
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	9 720 344,77	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisation	3 475 000,00	925 673,00	-1 590 190,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 030 000,00	156 659 145,52	-984 951,00
13	Subventions d'investissement	43 724 034,28	24 480 542,79	-5 065 976,28
16	Emprunts et dettes assimilées	182 576 663,00	-116 000 000,00	-17 838 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 703,00	0,00
23	Immobilisations en cours	25 000,00	85 000,00	58 938,39
27	Autres immobilisations financières	14 300 403,00	3 764 287,97	-845 260,00
458211	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Vilette-d'Anthon	0,00	204 000,00	22 800,00
458212	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat joints de chaussée SNCF pont commune de Grenay	0,00	180 000,00	0,00
458215	Rec. pour opérations d'invest. sous mandat passerelle de la VV63	0,00	16 000,00	-16 000,00
45828	Opérations sous mandat (recettes) opé8	0,00	44 100,00	0,00
45829	Opérations sous mandat (recettes) opé9	0,00	22 000,00	0,00
Fonctionnement		1 357 735 443,00	88 942 754,38	43 356 683,52
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	33 858 763,11	0,00
013	Atténuations de charges	450 000,00	50 000,00	-40 000,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	52 634 126,00	400 000,00	5 498 520,00
017	Revenu de solidarité active (fonctionnement)	1 300 000,00	1 470 967,52	705 400,00
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	17 867 704,00	735 213,00	432 429,00
73	Impôts et taxes	364 617 557,00	85 996 746,00	45 786 029,00
731	Fiscalité locale	629 565 196,00	-42 377 535,00	-15 433 930,00
74	Dotations et participations	268 526 587,00	7 944 322,60	6 258 230,68
75	Autres produits de gestion courante	19 533 785,00	885 773,75	1 721 327,42
76	Produits financiers			500 612,66
77	Produits exceptionnels	3 240 488,00	-21 496,60	-2 393 040,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			321 104,76
Total recettes		1 628 866 543,28	169 054 551,43	17 098 044,63

LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

■ Par politique publique

Le tableau ci-dessous retrace les moyens consacrés à chaque politique publique en dépenses.

Politiques publiques	Fonctionnement	Investissement	Total
01 - Enfance et famille	11 165 290,00	-251 415,00	10 913 875,00
02 - Cohésion sociale	662 024,00	50 000,00	712 024,00
04 - Santé publique	358 382,00	-379 116,00	-20 734,00
05 - Personnes âgées	6 558 000,00	-856 934,00	5 701 066,00
06 - Personnes handicapées	5 416 592,00	-2 090 000,00	3 326 592,00
07 - Education	2 068 400,00	583 196,00	2 651 596,00
08 - Jeunesse et sports	122 000,00	0,00	122 000,00
09 - Routes	-494 571,06	1 441 008,88	946 437,82
10 - Transports	775 265,66	-1 494 762,75	-719 497,09
11 - Logement	-155 378,00	-596 819,00	-752 197,00
13 - Aménagement numérique	0,00	-1 114 500,00	-1 114 500,00
14 - Solidarité territoriale	-40 000,00	1 429 077,00	1 389 077,00
15 - Eau	-249 500,00	604 000,00	354 500,00
16 - Agriculture	120 700,00	-588 000,00	-467 300,00
17 - Forêt et filière bois	-10 000,00	-85 000,00	-95 000,00
20 - Environnement et développement durable	102 970,00	-1 785 873,64	-1 682 903,64
22 - Europe, Développement, Innovation	-120 000,00	-148 000,00	-268 000,00
23 - Attractivité et tourisme	108 000,00	-175 000,00	-67 000,00
24 - Culture et citoyenneté	387 350,00	-2 430 825,00	-2 043 475,00
28 - Sécurité	3 000 000,00	3 000 000,00	6 000 000,00
29 - Coopération internationale	103 085,00	0,00	103 085,00
31 - Ressources humaines	-2 595 597,00	9 500,00	-2 586 097,00
32 - Administration générale	441 270,00	28 000,00	469 270,00
33 - Bâtiments départementaux	208 960,00	1 440 200,00	1 649 160,00
34 - Finances	1 703 179,94	-2 395 585,00	-692 405,06
38 - Montagne	30 000,00	300 000,00	330 000,00
Total Dépenses	29 666 422,54	-5 506 848,51	24 159 574,03

Hors mouvements entre budget principal et budgets annexes

Dans la suite de ce document une présentation synthétique de chacune des politiques permet de préciser les différentes actions conduites par le Département. Le détail des crédits, créations, mouvements et clôtures d'autorisation de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE) de chaque politique font, quant à eux, l'objet d'une annexe jointe au présent document.

ENFANCE ET FAMILLE

Les principaux ajustements budgétaires sur la politique enfance et famille concernent :

- **pour l'accueil en protection de l'enfance** : cet exercice est fortement impacté par les **nouvelles mesures salariales applicables dans les établissements et services sociaux, l'accueil d'urgence et par le flux des arrivées de mineurs non accompagnés (MNA)**.

Ces nouvelles mesures nécessitent l'inscription de dépenses (9 713 263 €) au titre de l'accompagnement à domicile (1 495 852 €), l'accueil et l'accompagnement des MNA (2 957 313 €), l'accueil en établissement isérois (5 260 098 €). Pour les assistants familiaux : les évolutions budgétaires sont portées par les **revalorisations du SMIC** ainsi que par une **intensification de l'accueil familial**, se traduisant par un besoin de 1,86 M€.

Cette étape est aussi l'occasion de procéder à un réajustement des recettes perçues de l'État dans le cadre des contractualisations liées à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE) et pour les tiers dignes de confiance.

- **pour la protection maternelle et infantile** : les crédits restitués en fonctionnement sont liés aux dispositifs d'aide financière par l'application des nouveaux niveaux de participation et la diminution des demandes des gestionnaires (- 333 394 €). En recettes, les évolutions sont dues à la SNPPE (82 700 €) ainsi qu'à la compensation financière de l'État au titre du Ségur pour les personnels médico-sociaux (332 961 €).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	11 165 290 €
	RECETTES
	3 398 621 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 251 415 €
	RECETTES
	6 300 €

COHÉSION SOCIALE

La politique cohésion sociale comprend les projets opérationnels et structurants de l'action sociale de polyvalence, de l'insertion vers l'emploi et du plan citoyenneté.

Cette décision modificative intervient dans un **contexte socio-économique inflationniste, ayant un impact significatif sur l'augmentation de la précarité, ainsi que sur les besoins des publics que ce soit en termes d'accompagnement ou/et d'accès à l'aide alimentaire**.

Ainsi, les inscriptions de crédits suivantes sont proposées :

662 024 € supplémentaires en dépenses de fonctionnement afin de répondre, principalement :

- au nécessaire soutien des **actions de solidarité** (épiceries sociales, aides alimentaires, prévention et lutte contre les violences...) auprès d'associations et partenaires du Département : 60 000 €,
- à la démarche de **restructuration des foyers jeunes travailleurs** et des projets déposés dans le cadre de **l'appel à projets insertion jeunes** : 250 000 €,
- à l'ajustement du montant de **l'allocation RSA** (revenu de solidarité active) : 1 180 000 €.

50 000 € supplémentaires en dépenses d'investissement afin de poursuivre le **soutien des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**.

1 318 370 € en ajustement de recettes du FSE (fonds social européen) et de la **convention plan pauvreté**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	662 024 €
	RECETTES
	1 318 370 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	50 000 €
	RECETTES
	-

SANTÉ PUBLIQUE

Les inscriptions budgétaires proposées permettront au Département de poursuivre son **intervention en matière de santé** et de **structuration d'offre de soins**, incluant les missions déléguées par l'ARS - agence régionale de santé - (CLAT - centre de lutte anti tuberculeuse, CEGIDD - centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic, vaccination), et de renforcer son action au titre de la **prévention et de l'éducation sanitaire** dont les activités sont en forte augmentation.

Par ailleurs, en lien avec le **lancement de la campagne nationale contre les papillomavirus** et avec ses partenaires, notamment le rectorat ainsi que les acteurs locaux, le Département va concourir à la vaccination en milieu scolaire, dès cet automne, au sein des classes de 5^e, en souhaitant toucher 30 % des effectifs, soit environ 5 000 élèves.

Ainsi, les inscriptions de crédits suivantes sont demandées, à titre principal :

358 382 € en dépenses de fonctionnement afin d'acheter les vaccins pour les campagnes de vaccination HPV et ROTAVIRUS et répondre à l'augmentation de l'activité du CLAT et du CEGIDD.

893 696 € en recettes de fonctionnement correspondant au remboursement du vaccin GARDASIL (HPV) à 100 % par la CPAM et l'ARS, aux ajustements des montants demandés à l'ARS pour le CLAT et le CEGIDD suite au dialogue de gestion ainsi qu'aux recettes perçues de l'État dans le cadre du plan pauvreté.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	358 382 €
	RECETTES
	893 696 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 379 116 €
	RECETTES
	-

PERSONNES ÂGÉES

Cette décision modificative au titre de la politique personnes âgées se caractérise, en fonctionnement, par une hausse des dépenses et des recettes.

Sur le volet **accueil familial**, le **nombre de bénéficiaires en augmentation** vient accroître le besoin de crédits.

Pour l'hébergement, les dépenses sont en hausse au regard des **aides « exceptionnelles » destinées aux établissements** afin de compenser les effets de l'évolution des coûts de l'énergie, de l'inflation et les revalorisations salariales. Le montant de ces aides pour la politique personnes âgées est de 5 475 000 €.

Sur le **domicile**, au regard de **l'activité des SAAD** (services d'aide et d'accompagnement à domicile) et des **revalorisations** intervenues sur 2023, le besoin est estimé à la hausse pour l'APA « prestataire » (allocation personnalisée d'autonomie). Concernant l'APA « versée aux bénéficiaires », les projections financières confortent l'augmentation observée au budget supplémentaire avec un besoin de 3 200 000 €.

Les recettes sont revues à la hausse en raison de nouvelles **recettes CNSA** (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) liées aux récentes évolutions législatives.

En investissement, les estimations sont réévaluées à la baisse au vu de la réalisation des projets au titre de l'aide à la pierre et l'hébergement.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	6 558 000 €
	RECETTES
	6 369 464 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 856 934 €
	RECETTES
	-

PERSONNES HANDICAPÉES

Cette décision modificative au titre de la politique personnes handicapées se caractérise, en fonctionnement, par une augmentation des dépenses et des recettes.

Sur le volet **accueil familial**, les ajustements liés au marché amènent une restitution de crédits.

Pour **l'hébergement**, les dépenses sont en hausse au regard des **aides « exceptionnelles » destinées aux établissements PH** afin de compenser les effets de l'évolution des coûts de l'énergie, de l'inflation et les revalorisations salariales. Le montant total de ces aides pour la politique personnes handicapées est de 1 525 000 €.

Sur le **domicile**, la PCH (prestation de compensation du handicap) reste une prestation fluctuante. La prévision des dépenses s'approche du budget primitif proposé sur le volet « prestataire » en y intégrant les différentes revalorisations de 2023. En revanche, pour la PCH « versée aux bénéficiaires », le besoin de crédits supplémentaires est estimé à 3 766 000 €.

Les recettes sont revues à la hausse en raison de la perception de nouvelles **recettes CNSA** (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et de l'État liées aux récentes évolutions législatives.

En investissement, les estimations sont réévaluées à la baisse du fait de report d'une partie des projets au titre des établissements PH et de l'AMI Innovation (appel à manifestation d'intérêt).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	5 416 592 €
	RECETTES
	2 116 031 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 2 090 000 €
	RECETTES
	-

AGRICULTURE

Les ajustements budgétaires proposés pour la politique de l'agriculture conduisent à une demande de crédits de +120 700 € en fonctionnement et une restitution de crédits de - 588 000 € en investissement.

En fonctionnement, les principaux ajustements concernent :
- 340 000 € de crédits complémentaires pour **accompagner les programmes des organismes agricoles** à hauteur des besoins exprimés,
- pour le développement de la **marque IS HERE**, une subvention complémentaire de + 50 000 € au **Pôle agroalimentaire**,
- des restitutions de crédits en raison, notamment de l'impossibilité pour le Département de financer en 2023 des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) aux agriculteurs isérois, dans l'attente d'une évolution législative rendant à nouveau possible cette intervention (- 155 000 €) et d'un décalage dans le temps de certaines procédures d'aménagement foncier rural (- 32 800 €).

En investissement, des crédits sont restitués principalement :
- au titre des « calamités agricoles » (- 520 000 €) : aucun dispositif n'ayant été activé concernant l'Isère en 2023,
- sur la « stratégie de préservation du foncier » (- 45 000 €) en raison de l'absence de dossier « ouverture du milieu » constatée en 2023.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	120 700 €
	RECETTES
	3 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 588 000 €
	RECETTES
	-

FORÊT ET FILIÈRE BOIS

Les principaux ajustements budgétaires proposés pour la politique de la forêt et de la filière bois concernent des restitutions de crédits en fonctionnement et en investissement pour, d'une part s'ajuster aux besoins des programmes d'actions des organismes (- 10 000 €) et d'autre part tenir compte du flux réel de dossiers constatés (- 85 000 €). Ces derniers concernent les **dispositifs en faveur du bois énergie, des acquisitions de forêts par les collectivités et de la plantation d'arbres truffiers**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 10 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 85 000 €
	RECETTES
	-

EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

La décision modificative porte sur des ajustements de plusieurs dispositifs mis en œuvre dans le cadre du soutien au développement des territoires isérois.

Les partenariats avec les organismes socio-professionnels, signés en 2023, permettent de restituer 40 000 € en fonctionnement.

Les opérations « Tiers-lieux », nécessitent des ajustements qui se traduisent en fonctionnement par la restitution de 80 000 € (crédits qui ne seront pas consommés en 2023) et de 98 000 € en investissement sachant que 111 000 € sont inscrits par ailleurs sur la politique solidarité territoriale au titre de la dotation départementale ce qui représente une inscription complémentaire de 13 000 €.

EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION (SUITE)

En investissement 50 000 € avaient, par ailleurs, été réservés pour soutenir la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère dans la rénovation de ses locaux situés sur la commune de Vienne. Le projet ayant pris du retard, les crédits sont restitués.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 120 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 148 000 €
	RECETTES
	-

ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

L'AFRAT (association pour la formation des ruraux aux activités de tourisme) est un partenaire important du Département et bénéficie à ce titre d'une subvention de 30 000 €. Son action étant majoritairement axée sur le milieu montagnard, ces 30 000 € sont restitués et transférés sur le budget de la politique montagne.

Le Département élabore, imprime et distribue le magazine Alpes ISHERE ainsi que d'autres impressions valorisant le Département. Dans un contexte de **forte hausse du coût du papier**, la révision des prix du marché d'impression/distribution conduit à un surcoût de 130 000 €.

Le Département s'est engagé aux côtés des actionnaires de la SPL Alpeexpo sur la rénovation de son parc événementiel.

130 000 € correspondant à la participation du Département pour la tranche de travaux 2023, de requalification du site, sont restitués au regard du nouveau planning de travaux.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	108 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 175 000 €
	RECETTES
	-

MONTAGNE

L'AFRAT (**association pour la formation des ruraux aux activités de tourisme**) est un partenaire important du Département et bénéficie à ce titre d'une subvention de 30 000 €. Son action étant majoritairement axée sur le milieu montagnard, 30 000 € sont retirés du budget tourisme pour être inscrits sur le budget montagne.

Le Département aide les communes et intercommunalités à financer leurs projets structurants en faveur de la montagne au travers des CPAI (contrats de performance Alpes ISHERE). Les actualisations des calendriers de travaux des projets et le dépôt de nouvelles sollicitations de subventions conduisent à prévoir 300 000 € supplémentaires sur l'AP correspondante. Il est rappelé que ces crédits sont issus

de la perception de la TDRM (taxe départementale sur les remontées mécaniques).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	30 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	300 000 €
	RECETTES
	-

EAU

En fonctionnement il est prévu une restitution de crédits à hauteur de - 249 500 € pour des opérations réalisées à moindre coût ou décalées en 2024 comme l'étude prospective sur la ressource en eau qui sera finalisée en 2024.

Concernant l'investissement, le Département accompagne **le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) des affluents de la Romanche** à hauteur de 158 500 €. L'autorisation de programme GEMAPI 2022-2024 (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) est donc augmentée à due concurrence.

Concernant les **projets d'irrigation**, le Département soutient quatre projets exceptionnels, dont celui de l'ASA (association syndicale autorisée) **Chavanoz Anthon**. Afin d'accompagner l'ASA dans la réalisation de ce projet, réévalué à la hausse, le Département augmente de 460 000 € le montant de l'autorisation de programme. Il est également prévu une augmentation de 214 000 € pour solder le projet de l'ASL (association syndicale libre) de **l'Albenc**.

Les autres demandes de crédits supplémentaires concernent les **aides en investissement en faveur des syndicats GEMAPIENS** (210 000 €), ainsi que les **aides en assainissement non collectif** et celles des **stations d'épuration rurales** de moins de 2 000 équivalents-habitants (300 000 €).

Les crédits des aides en eau potable et assainissement, au bénéfice des communes et leurs groupements, sont, quant à eux, rattachés à la politique solidarité territoriale (dotation départementale) : ils représentent 1 050 000 €.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 249 500 €
	RECETTES
	-20 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	604 000 €
	RECETTES
	-

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En fonctionnement, + 102 970 € au total sont demandés notamment pour la prise en compte de l'ensemble des dossiers scolaires « à la découverte des ENS » (+ 112 270 €) et pour prendre en compte divers ajustements de la politique de transition écologique et sur le projet « 1 arbre 1 habitant ».

En investissement, + 524 126,26 € sont nécessaires sur la politique de l'environnement pour **réaliser des travaux sur les corridors écologiques, acquérir du foncier et subventionner les communes et EPCI** ; et + 300 000 € pour couvrir pour les demandes de **subventions de précarité énergétique des propriétaires modestes**. Pour la politique de transition écologique, et en dépit d'une très bonne dynamique des projets dans leur première année de mise en œuvre, des décalages dans le versement des subventions sont à prévoir, notamment au titre du contrat de chaleur renouvelable pour - 1 500 000 € et de l'opération « 1 arbre 1 habitant » pour - 1 065 000 €.

En recettes, des subventions issues du **fonds vert** et de **l'agence de l'eau** pour les travaux sur les corridors écologiques permettent d'inscrire + 639 847 € de recettes complé-

mentaires sur la politique de l'environnement. En parallèle, - 2 600 000 € sont restitués sur les remboursements de l'ADEME (agence de la transition écologique) sur le CCR (contrat chaleur renouvelable). Au global, - 126 000 € sont inscrits en recettes de fonctionnement et - 1 960 153 € en investissement.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	102 970 €
	RECETTES
	-126 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 1 785 873,64 €
	RECETTES
	- 1 960 153 €

ROUTES

Les principaux ajustements budgétaires en **fonctionnement** (- 495 K€) concernent une baisse liée principalement à un **hiver doux** ayant limité les interventions, en partie contrebalancée par une **hausse de la signalisation horizontale** (révisions de prix et besoins spécifiques).

L'augmentation des **dépenses d'investissement** (+ 1,44 M€) s'explique par une **programmation conséquente de travaux de conservation du patrimoine** (modernisation du réseau, réparation d'ouvrages d'art), de **sécurisation du réseau** (protection contre les risques naturels) et de **mise aux normes des bâtiments routiers**, partiellement compensée par le décalage de certains projets portés par des tiers en particulier pour des aménagements cyclables et de modernisation du réseau.

Les **recettes de fonctionnement** (+ 95 K€) correspondent à des redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications.

Les **recettes d'investissement** (+ 399 K€) concernent la **participation des intercommunalités et partenaires à des projets** : renouvellement du réseau d'eau potable sur la RD 1075 à Saint-Michel-les-Portes pour le Trièves, étude de nouveau franchissement à Pontcharra avec le Grésivaudan, travaux de joints de chaussée sur la RD 302 à Villette-d'Anthon pour la SNCF, la Via Rhône entre Chavanoz et Villette-d'Anthon par le FEDER (fonds européen de développement régional) et la Compagnie Nationale du Rhône.

Une **augmentation globale des AP** de 2 M€ est nécessaire pour couvrir la réévaluation d'opérations et l'inscription de nouvelles opérations de protection contre les risques naturels, en particulier la sécurisation de Pont-en-Royans qui sera en partie couverte par le fonds vert.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 494 571,06 €
	RECETTES
	94 696 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	1 441 008,88 €
	RECETTES
	398 667,39 €

TRANSPORTS

Les principaux ajustements budgétaires pour la politique transports se traduisent par :

- une augmentation globale en fonctionnement concernant en particulier l'abondement du budget dédié au **transport des élèves en situation de handicap** (+ 535 K€) compte tenu de l'augmentation de 3 % du nombre d'enfants transportés et de l'inflation observée ces derniers mois et un complément de 250 K€ pour couvrir le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le **renouvellement de la délégation de service public** pour l'exploitation de l'aéroport,

- une forte baisse des dépenses d'investissement, directement liée aux échéanciers des opérations sur la plateforme aéroportuaire (- 480 K€), de celles portées en maîtrise d'ouvrage par le SMMAG, syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (- 343 K€) et des diverses études en cours sur l'étoile ferroviaire grenobloise conduites par SNCF Réseau (- 300 K€).

- une inscription en recette d'investissement (+ 365 K€) correspondant à la vente de trois villas dans le secteur résidentiel de l'aéroport.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	775 265,66 €
	RECETTES
	-

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 1 494 762,75 €
	RECETTES
	365 000 €

LOGEMENT

Au titre de la politique logement, dans le cadre de l'action sociale départementale, le Département poursuit les actions visant à **améliorer les conditions d'habitat des personnes vulnérables**. Cette aide comprend, outre le fonds de solidarité pour le logement, un volet ingénierie aux territoires ainsi qu'un volet opérationnel dans l'amélioration de l'habitat.

Il est proposé de restituer 155 378 € en fonctionnement dans le cadre du programme d'actions partenariales avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Isère (CAUE). En effet, certaines opérations sont terminées pour des montants inférieurs aux montants initiaux ou ne seront pas engagées d'ici la fin de l'année.

Il est également proposé de restituer en investissement 896 819 € (dont 300 000 € relevant de la dotation départementale) concernant la rénovation des logements communaux et sociaux ainsi que le soutien aux pensions de famille conformément à la réalité de l'activité sur cette fin d'année.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 155 378 €
	RECETTES
	-

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 596 819 €
	RECETTES
	-

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La décision modificative de la politique d'aménagement numérique du territoire présente un ajustement des dépenses et des recettes d'investissement, portant principalement sur le **report de certaines opérations d'acquisitions de réseaux et de création d'un groupe fermé d'utilisateur (GFU)** (- 1 124 500 €), et la baisse du remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal prévue en 2023 (- 4 845 260 €), ainsi que sur une **actualisation des financements** perçus en 2023 pour le déploiement du réseau (- 3 700 000 €).

En fonctionnement, les dépenses et recettes font l'objet d'un ajustement lié à la réévaluation de la subvention entre budgets et à la mise à disposition de personnel facturé au budget annexe.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 2 252 271,40 €
	RECETTES
	- 2 526 320 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 5 959 760 €
	RECETTES
	- 8 545 260 €

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Cette décision modificative 2023 traduit l'engagement du Département de mettre en place un **fonds d'urgence pour soutenir les communes ayant subi des dégradations sur leurs bâtiments publics lors des violences de juin 2023**. Elle propose également des ajustements de crédits nécessaires au financement de dossiers retenus dans le cadre des différents dispositifs d'accompagnement des collectivités locales.

Le **fonds d'urgence**, réservé à la remise en état des équipements publics dégradés, soutient la réouverture des services publics. Il se traduit par la **création d'une autorisation de programme dédiée de 5 000 000 € sur 3 ans (2023-2025) et l'inscription de 1 000 000 €**.

1 944 077 € sont inscrits en dotation départementale afin d'accompagner les projets engagés qui relèvent de dispositifs mis en œuvre dans la conduite des politiques publiques départementales.

1 600 000 € essentiellement engagés dans le cadre du plan écoles sont restitués. Ils correspondent à des subventions pour lesquelles les maîtres d'ouvrage ont signalé des difficultés d'exécution de leurs travaux.

Par ailleurs **100 000 €** sont inscrits pour les dossiers retenus dans le dispositif « **Petites villes de demain** ».

Des crédits d'étude réservés pour accompagner les projets départementaux ne seront pas engagés en 2023 pour un montant de 40 000 €.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 40 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	1 429 077 €
	RECETTES
	-

ÉDUCATION

En fonctionnement, sont inscrits en dépense 140 500 € liés à des ajustements en matière de prestations de **renfort de nettoyage**, de soutien financier pour le **tarif à 2 € le repas**, de fonctionnement de la **restauration scolaire** et du **numérique éducatif**.

1,870 K€ visent à couvrir les **besoins des collèges liés à l'inflation des dépenses d'énergie**. 20 000 € répondent au besoin de travaux d'entretien des collèges.

En recettes, 85 000 € correspondent à la participation régionale accrue en faveur des cités mixtes (liée aux aides complémentaires versées en 2022).

En investissement, 379 200 € sont restitués suite à la baisse, mécanique, de l'assiette de l'aide à l'investissement des collèges privés.

405 000 € permettront notamment de nouvelles fonctionnalités sur « **la salle sur demande** » (une recette de 350 000 € issue de la subvention de l'incubateur numérique des territoires est également inscrite).

3,7 M€ de crédits de paiements sont inscrits pour abonder 2 opérations du **PPRC** (plan pluri-annuel de rénovation-construction des collèges) et 3,2 M€ sont restitués au titre du **PPMA** (plan pluri-annuel de maintenance) en raison d'un décalage d'opérations. 200 000 € sont restituées au titre du report de certaines études.

Pour le budget annexe, 123 900 € de dépenses sont ajoutés en raison notamment de l'inflation. Une recette équivalente est inscrite liée à l'ajustement des ventes de repas et de la subvention d'équilibre.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	2 154 402 €
	RECETTES
	208 900 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	583 196 €
	RECETTES
	350 000 €

JEUNESSE ET SPORTS

Dans le cadre de la politique jeunesse et sports, les crédits complémentaires sollicités en fonctionnement doivent permettre de financer des dépenses relatives au **sport de haut niveau**, aux **manifestations sportives** et à la **promotion du sport santé** (122 000 €). Un crédit en recette de 23 797 € correspond aux inscriptions perçues pour la course de la Résistance.

En investissement, dans le cadre de la dotation départementale, des crédits supplémentaires (inscrits sur la politique solidarité territoriale) sont nécessaires pour les **équipements sportifs des collèges** au regard des nouveaux dossiers et justificatifs transmis (425 000 €). Au titre du **plan piscine**, un crédit de 738 000 € afin d'achever les projets de la phase 1 du plan piscine et financer les dossiers de réhabilitation énergétique dans le cadre de la phase 2 du plan piscine est proposé.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	122 000 €
	RECETTES
	23 797 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

CULTURE ET CITOYENNETÉ

La politique culturelle du Département de l'Isère, est toujours aussi engagée en faveur du patrimoine et des équipements ouverts au public.

En fonctionnement, 338 K€ permettront, sur les **dispositifs d'aide en création, diffusion et pratiques artistiques**, de renforcer notre soutien à l'EPCC Arts en Isère Dauphiné Alpes (AIDA).

En investissement, plusieurs chantiers en cours sur les bâtiments culturels subissent des retards liés à la complexité des interventions sur le bâti ancien et protégé monument historique. Ainsi des crédits travaux peuvent être restitués (aménagement du Musée de la Révolution française, Palais du Parlement, rénovation de la médiathèque de Saint-Martin-d'Hères) pour 2,887 M€.

Les **subventions d'investissement à destination des partenaires publics et privés** nécessitent en revanche d'être abondées à hauteur d'un million d'euros (dont 600 K€ au titre de la dotation département inscrits en solidarité territoriale) afin de soutenir des restaurations patrimoniales, des rénovations de salles de spectacles et de médiathèques.

Sur le chantier de la façade de l'église abbatiale de Saint-Antoine-l'Abbaye l'autorisation de programme de 1,452 M€ ouverte en 2018 pour la phase 1 peut être clôturée.

Des recettes viennent compléter ces ajustements : par la location d'expositions (15 000 €), par l'obtention d'une subvention de la DRAC (20 000 €) et par la mise en place de mécénats (6 000 €).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	337 350 €
	RECETTES
	35 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	- 2 430 825 €
	RECETTES
	6 000 €

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les ajustements de cette fin d'année 2023 concernent les actions de coopération avec la région de Kédougou au Sénégal.

L'accueil de délégations étrangères n'ayant finalement pas eu lieu en 2023, seul le secrétaire général du Département de Kédougou devrait être accueilli en mission en novembre 2023, ce qui permet de restituer 3 000 € de fonctionnement.

En revanche, 56 085 € de subvention de fonctionnement sont nécessaires pour financer la réalisation d'études pour l'approvisionnement en eau potable de trois villages dans la région de Kédougou au Sénégal (étude socio-économique, géophysique, technique...). Ces études permettront la définition d'un programme de réalisation d'infrastructures pour améliorer l'accès à l'eau potable et sa gestion. Comme prévu contractuellement, le Département versera ce montant à l'association en charge de la conduite du projet : Hydraulique Sans Frontières (convention de mandat) compensé par une subvention en recette de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse du même montant.

Enfin, **suite au puissant séisme qui a frappé le Maroc le 8 septembre 2023, le Département de l'Isère apporte un secours d'urgence de 50 000 €.**

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	103 085 €
	RECETTES
	56 085 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

SÉCURITÉ

Du fait de la réglementation, toute augmentation structurelle du budget du service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (SDIS 38) repose sur le Département de l'Isère, principal financeur du SDIS 38. La prospective budgétaire du SDIS 38 a mis en avant des compléments budgétaires nécessaires en fonctionnement comme en investissement sur l'exercice en cours.

Les ajustements de la politique sécurité concernent donc les sapeurs-pompiers isérois avec pour le SDIS 38 une dotation de 3 000 000 € (fonctionnement), en complément des contributions déjà votées, afin de l'aider à faire face aux différentes évolutions structurelles dont l'inflation toujours présente.

De même, le Département, de manière très volontariste, octroie une contribution de 3 000 000 € en investissement afin d'accompagner le SDIS 38 dans la mise en œuvre de ses plans d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du service et des secours, tout en lui permettant de limiter son recours à l'emprunt.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	3 000 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	3 000 000 €
	RECETTES
	-

RESSOURCES HUMAINES

Dans le domaine des ressources humaines, les évolutions budgétaires sont portées à l'instar de l'année 2022 par des facteurs exogènes à la collectivité.

Ainsi les différentes mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat ont impacté le budget ressources humaines. L'ensemble de ces mesures génère une hausse que nous pouvons stabiliser à 2,12 M€.

Les autres composantes de l'évolution du budget des ressources humaines sont des ajustements liés à de nouvelles actions qui viennent étoffer les dispositifs d'accompagnement des personnels, et notamment la stratégie en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Grâce à des prévisions précautionneuses au moment du budget primitif 2023, il est néanmoins possible d'ajuster à la baisse notre budget de fonctionnement ressources humaines de 2,6 M€.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	- 2 595 597 €
	RECETTES
	- 366 254,58 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	9 500 €
	RECETTES
	-

Osez l'Isère!

Hôtel du Département - 7, rue Fantin-Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 00 38 38 - Internet : www.isere.fr

